

très heureux. Sans doute, j'eusse préféré, soit tomber glorieusement sur le champ de bataille, soit faire le sacrifice volontaire de ma position en vue du plus grand bien public et au profit d'une cause à laquelle je m'étais dévoué. On ne m'a pas réservé l'une ou l'autre de ces retraites. On a aimé mieux adopter un procédé que l'on a cru plus doux. — J'aime à le croire du moins — celui de me laisser purement et simplement à la porte ! Peut-être aussi, — et je préfère adopter cette manière de voir, — a-t-on voulu suivre la maxime « qui aime bien, châtie bien. » (Écoutez ! écoutez ! Rires.) Quoiqu'il en soit, soyez bien persuadé, M. l'Orateur, que je ne garde pas rancune à ceux qui sont responsables de ces événements ; et, qu'on veuille bien le croire, ma conduite à l'avenir ne sera pas déterminée par un sentiment d'animosité ou de dépit, mais uniquement par des considérations d'un ordre plus élevé : celui du bien public.

J'ai l'espoir qu'on ne m'enlèvera pas la consolation d'avoir rempli mes devoirs avec fidélité et dévouement, et comme membre du conseil exécutif et comme commissaire des terres de la Couronne, pendant que j'ai eu l'honneur d'occuper ce poste, et, disons-le, sans jamais manquer de loyauté et de fidélité envers mes collègues et ceux qui honoraient le cabinet de leur confiance. (Écoutez ! écoutez ! Applaudissements.) Si la position officielle est perdue, l'honneur est sauf. (Applaudissements.)

Il est d'usage, M. l'Orateur, dans une occasion comme celle-ci, quand un cabinet a cessé d'exister, de prononcer quelques paroles à titre d'éloge ou de justification à l'adresse de ceux qui ne sont plus les conseillers du chef de l'État, et qui ont été honorés de la confiance du pays et de ses représentants. Si l'honorable M. Chapleau était ici, il s'acquitterait de cette tâche avec le talent qu'on lui connaît. Pour ma part, je ne me sens pas, dans les circonstances, spécialement appelé à le faire. Cependant, je ne puis admettre que l'administration précédente n'a pas été de quelque utilité pour le pays et encore moins qu'elle n'a fait que du mal. J'admets, bien volontiers, qu'elle n'a pas été parfaite : il n'y a pas de gouvernement parfait ; et celui qui existe aujourd'hui n'échappera pas à la règle. Tout esprit juste, et non préjugé, cependant, reconnaîtra, à ne considérer que les grandes lignes de la politique du cabinet Chapleau, que son existence a été utile au pays.

Transportons-nous par la pensée aux jours mémorables de 1879 ! Qu'y voyions-nous ? L'agitation, le trouble, des déchirements politiques, la confiance publique

ébranlée ; en un mot, la crise, et l'une des plus terribles de notre histoire parlementaire ait jamais enregistrées. À peine le gouvernement de *conciliation*, comme on l'a nommé, a-t-il vu le jour, que la paix et la tranquillité succèdent à l'agitation, aux déchirements politiques et à la crise. La confiance publique est raffermie, de nombreuses industries sont créées et les ressources du pays développées : les affaires en général prennent un essor inaccoutumé ; tout cela grâce à la politique progressiste de ce cabinet. Examinez les statuts de 1880, 1881, 1882, et vous y verrez le nombre considérable d'actes d'incorporation de compagnies industrielles accordés par la Législature, lesquels attestent qu'il y a eu, pendant cette période, un véritable mouvement de progrès et de développement de nos nombreuses ressources, chose qui ne s'était pas vue dans les années antérieures. Notre position financière, quoiqu'on en dise, se trouvait aussi sensiblement améliorée lors de la formation du gouvernement actuel.

Et puis, comme couronnement, notre politique n'a-t-elle pas reçu, le 2 décembre 1881, la plus éclatante sanction populaire qui ait jamais été donnée à un gouvernement dans ce pays ?

Quant à ce qui a trait à mon administration comme commissaire des terres, la base de ma politique a été la conservation du domaine public, comme source précieuse de richesse nationale et fiscale. J'ai eu le plaisir de voir le revenu de ce département, ainsi que cette chambre le sait déjà, porté à un chiffre double de ce qu'il était lors de mon entrée en fonctions, en 1879 : ce revenu s'étant élevé à \$318,285.11 pour l'année expirée, le 30 juin dernier, et devant dépasser de beaucoup ce chiffre pour l'année finissant le 30 juin 1883, ce qui, je puis m'en flatter, démontre le résultat de mon administration. J'ai eu aussi l'honneur, à la dernière session, de soumettre à l'approbation de la législature divers projets de loi sur des sujets relevant de l'administration des terres, entr'autres la vente des terres publiques, l'encouragement des colons, la plantation d'arbres forestiers, etc. Tout en voulant sauvegarder les intérêts du trésor public, j'ai toujours entouré d'une sollicitude spéciale le colon pauvre dont je n'ai jamais oublié les véritables intérêts.

Que je n'aie pu plaire à tout le monde, cela est possible et même certain ! mais il est une chose certaine aussi, c'est que ceux qui se plaignent, — et ils sont en bien petit nombre, — je crois — ne tiennent pas beaucoup compte de l'intérêt public ; ils ou-